

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

MARCHÉ PUBLIC N° 16-13-DREV-NFI

« CONSOMMATION ILLICITE ET DEPENSES CULTURELLES »

Caractéristiques du marché :

- Durée : 10 mois à compter de la notification du marché
-

Pouvoir adjudicateur

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi)
4, rue du Texel, 75014 PARIS

Représentant du pouvoir adjudicateur

Le Secrétaire Général de l'Hadopi
Monsieur Eric Walter

Modalités de la consultation

Procédure ouverte non formalisée en application des articles 10 et 43 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005

Sommaire

1.	Objet du marché	4
1.1.	Présentation de l'étude.....	4
1.1.1.	Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude qualitative :	5
1.1.2.	Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude quantitative : Erreur ! Signet non défini.	
1.1.3.	Indépendance du Titulaire	5
1.2.	Prestations et livrables attendus.....	5
1.2.1.	Détail des prestations d'études attendues du Titulaire :	5
1.2.2.	Description des livrables attendus (compris dans le forfait) :	6
1.2.3.	Organisation de réunions pour ou avec l'Hadopi,..... Erreur ! Signet non défini.	
2.	Durée du marché	6
3.	Calendrier et délais de réalisation des prestations	6
4.	Pièces constitutives du marché	7
5.	Suivi et contrôle de l'étude.....	7
5.1.	Suivi	7
5.2.	Contrôle.....	7
6.	Utilisation des livrables et des sources bibliographiques de l'étude	8
7.	Modalités de vérification des livrables	8
8.	Obligations du Titulaire	8
8.1.	Obligations générales.....	8
8.2.	Dispositions liées aux données à caractère personnel	9
8.3.	Information et conseil	10
9.	Prestations complémentaires (bons de commandes).....	10
10.	Modalités de règlement	11
10.1.	Conditions et délais de paiement.....	11
10.2.	Intérêts moratoires	11
10.3.	Facturation des prestations	11
11.	Prix – Montant	12
12.	Réfaction	12
13.	Pénalités.....	12
14.	Confidentialité.....	13
14.1.	Dispositions générales.....	13
14.2.	Confidentialité des livrables.....	13
15.	Assurances.....	13
16.	Propriété intellectuelle	14
17.	Responsabilité	15
18.	Nantissement de créance	15
19.	Transfert d'activité	15
20.	Sous-traitance	15
21.	Litiges	15

22.	Résiliation	15
23.	Dérogations	16

1. Objet du marché

1.1. *Présentation de l'étude*

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude quantitative, ayant pour objectif de répondre avec neutralité et précision à la question : est-ce que les consommateurs de biens culturels qui ont des usages illicites dépensent plus dans la culture (qu'il s'agisse de biens physiques ou dématérialisés) que les consommateurs ayant des usages licites?

L'étude devra donc apporter une réponse à cette problématique, et notamment traiter l'hypothèse selon laquelle cette tendance à dépenser davantage dans la culture relèverait d'un profil particulier de population (comme les jeunes adultes), qui serait davantage consommateur de biens culturels en général, et de surcroît davantage enclin à avoir des usages illicites, car plus technophile et plus connecté.

Cette étude devra concerner les secteurs culturels suivants : films et séries télévisées, musique, livres afin de tenir compte de la démocratisation des liseuses et tablettes (comprenant les mangas et/ou BD) et jeux vidéo. Elle devra étudier la consommation de ces biens culturels sous formats dématérialisés, mais aussi aborder la consommation de biens culturels physiques (concerts, sorties ciné, théâtre, achat de musique/films/séries TV/jeux/livres sur supports physiques)

De manière plus détaillée, l'étude devra répondre aux objectifs suivants :

- Fournir une estimation la plus précise possible du montant mensuel consacré à la consommation de produits et services culturels dématérialisés et physiques.
- Définir avec précision les postes de dépense pris en compte dans le montant
- Identifier les comportements d'achats et montants dépensés en biens culturels physiques (spectacle vivant inclus) et dématérialisés selon :
 - Le profil sociodémographique des consommateurs (dont âge, actifs vs. inactifs, niveau d'études, revenus moyens du foyer, région d'habitation)
 - L'appétence des répondants pour la culture
 - Leur type de consommation des biens culturels concernés (licite exclusive / mixte / illicite exclusive)
- Identifier quels sont les profils de consommateurs qui consacrent le plus gros montant à la culture, quels sont ceux qui en consacrent le moins.
- Déterminer si le répondant va acheter ultérieurement le bien acquis de manière illicite, ou s'il l'aurait acheté si ses moyens financiers le lui permettaient.
- Apporter une réponse à un éventuel effet positif de la consommation illicite de biens culturels dématérialisés sur le montant moyen dépensé.

Il est attendu que le Titulaire puisse fournir une typologie des consommateurs selon leurs profil d'acheteurs de biens culturels

Le but de l'étude n'est en aucun cas d'estimer le montant d'un éventuel manque à gagner pour l'industrie culturelle. Elle se doit d'apporter un regard neutre et réaliste sur les usages des consommateurs de biens culturels.

1.1.1.Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude quantitative :

- **Détail sur la méthodologie et sa mise en œuvre**

L'étude doit impérativement comprendre une phase quantitative, avec un échantillon d'au moins 1 500 répondants. L'offre du titulaire détaille, dans le respect des présentes, la méthodologie retenue et les modalités de sa mise en œuvre. En effet, le Titulaire est force de proposition quant à la méthodologie à retenir, et est libre de proposer une taille d'échantillon supérieure à 1 500 cas, s'il juge que cela est nécessaire à la bonne conduite des objectifs, à la production de quotas croisés et d'une typologie solides.

- **Détail du profil des participants**

L'étude devra être réalisée auprès d'un échantillon national représentatif d'internautes français âgés de 15 ans et plus (selon la méthodologie des quotas sur sexe, âge, CSP, région et fréquence de connexion à Internet). L'offre du titulaire détaille, dans le respect des présentes, les propositions du Titulaire si ce dernier propose des ajustements sur le profil des participants, comme proposer un ou plusieurs sur échantillons s'il estime que cela est pertinent.

- **Description du questionnaire**

Le Titulaire doit préciser dans son offre, sur la base du questionnaire qu'il propose, la durée de celui-ci et si son offre comporte l'inclusion de question(s) ouverte(s) ainsi que leur nombre. Le questionnaire proposé par le Titulaire est modifié si besoin selon les instructions de l'Hadopi, et validé par l'Hadopi à la suite de la réunion de lancement, telle que prévue ci-après. .

1.1.2.Indépendance du Titulaire

Cette enquête, comme tout travail scientifique, est réalisée par le Titulaire en toute indépendance. Les documents finaux livrés à l'Hadopi engagent la responsabilité professionnelle de son Titulaire et portent la mention de leur auteur.

L'Hadopi propose des orientations ou sollicite des corrections sur la présentation formelle des livrables ou sur le cadrage de l'enquête (augmentation du champ traité ou diminution de ce champ, etc.).

1.2. Prestations et livrables attendus

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Hadopi, pour l'ensemble de l'exécution des prestations prévues aux présentes et pour l'ensemble des livrables attendus, une analyse riche, solide et argumentée.

1.2.1.Détail des prestations d'études attendues du Titulaire :

Le Titulaire réalise les prestations ci-après, dans le respect du présent marché et dans les conditions telles que détaillées dans son offre, avec l'accord de l'Hadopi.

Prestations minimales (comprises dans le forfait):

- le Titulaire assure les prestations suivantes :
 - ✓ Une réunion de lancement de l'enquête au sein de l'Hadopi.

- ✓ Préconisations et propositions sur la conduite de l'étude quantitative : recommandations en termes de méthodologie, notamment le mode d'interrogation des participants, le nombre de répondants, la création de questionnaires (questionnaire filtre et questionnaire principal).
- ✓ Conduite du terrain de l'étude et qui comprend notamment :
 - La mise en ligne et l'hébergement du questionnaire dans le cadre d'une enquête en ligne, la programmation du questionnaire dans le cas d'une enquête CATI
 - Le suivi du respect des quotas
 - La gestion du remplissage du questionnaire et les rappels nécessaires à la garantie de la bonne réalisation et à la qualité du terrain
 - Le cas échéant, la gestion et la distribution des incentives
- ✓ Traitement et l'analyse statistique des résultats.
- ✓ Une réunion de présentation des résultats intermédiaires au sein de la Haute Autorité.

Prestations supplémentaires sur bons de commande (facultatives) :

- ✓ Assistance de l'Hadopi lors de réunions internes ou publiques, aux fins de présenter l'enquête et ses résultats.

1.2.2. Description des livrables attendus (compris dans le forfait) :

- La livraison d'un rapport intermédiaire des résultats et associé à une présentation orale.
- La livraison d'un rapport final complet (environ 60 pages) faisant état des résultats de l'étude intégrant les compléments d'information ou corrections demandés par l'Hadopi lors de la présentation du rapport intermédiaire.
- La livraison d'un fichier comprenant les tris à plats et tris croisés

Ces livrables devront faire ressortir une analyse riche et des conclusions opérationnelles. Ils devront prendre en compte tous les conseils, corrections, et demandes de modifications de l'Hadopi.

L'étude ayant pour vocation à être publiée ou à être diffusée sur Internet en tout ou partie, la qualité rédactionnelle doit être excellente. Les livrables ont également vocation à être rendus publics en tout ou partie par l'Hadopi notamment lors de réunions de présentation.

2. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de dix (10 mois) à compter de sa notification.

3. Calendrier et délais de réalisation des prestations

Les dates d'exécution prévues pour l'enquête sont les suivantes :

Notification du marché (date prévisionnelle)	26 /01/2014
Réunion de lancement (date prévisionnelle)	27/01/2014
Livraison d'un rapport intermédiaire et présentation orale	Au plus tard le 21/03/2014
Livraison du rapport final	Au plus tard le 28/03/2014

Dans le cas d'une proposition distincte de calendrier dans l'offre du Titulaire, celle-ci devra être dûment acceptée par l'Hadopi.

Le Titulaire s'engage à respecter l'ensemble des délais d'exécution du présent CCP, ou ceux du calendrier pour lequel il s'est engagé dans son offre (si le Titulaire propose un calendrier plus resserré), si ce dernier a été accepté par l'Hadopi.

Le calendrier, prévu au présent CCP ou celui du Titulaire dans son offre s'il est plus resserré) pourra, le cas échéant être modifié (à la hausse) en cas de difficulté dans la survenance de l'étude avec l'accord exprès ou à la demande écrite de la Haute Autorité sans que le temps de réalisation et de livraison de l'étude (version finale du rapport définitif) ne puisse dépasser un délai global de **12 semaines** à compter de la notification du marché.

L'exécution des prestations prévues du présent marché commence à la notification du marché.

4. Pièces constitutives du marché

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- L'acte d'engagement et son annexe financière (la décomposition des prix globale et forfaitaire et le Bordereau des prix unitaires) ;
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations de propriété intellectuelle (CCAG-PI, option B) issu de l'arrêté du 16 octobre 2009 (paru au Journal Officiel du 16 octobre 2009)
- l'offre du Titulaire.

En cas de contradiction entre les pièces constitutives du marché, cet ordre servira à déterminer le document qui s'impose aux parties. En cas de contradiction au sein d'un même document, la volonté des parties sera recherchée.

L'exemplaire original des documents particuliers du marché énumérés ci-dessus, conservé dans les archives de l'Hadopi, fait seul foi.

5. Suivi et contrôle de l'étude

5.1. Suivi

Le Titulaire précise l'état d'avancement de l'étude de manière régulière afin de permettre à l'Hadopi de suivre son avancée : le prestataire devra fournir notamment à l'Hadopi des points d'avancée des travaux (recrutement et terrain) de manière régulière (une à deux fois par semaine).

5.2. Contrôle

L'Hadopi dispose d'un pouvoir de contrôle sur la réalisation de l'étude et sur les livrables. Elle peut dans le respect de leur indépendance, demander des justificatifs notamment quant à l'application de leurs méthodologies et de leurs démarches qualité définies par le Titulaire dans leurs offres conformément au CCP.

La Haute Autorité se réserve le droit de demander au Titulaire, à tout moment au cours de l'exécution du marché, de lui fournir toutes les informations, pièces et/ou justifications qu'elle jugerait utiles pour exercer son contrôle, y compris prises de notes et retranscriptions.

Au stade de la vérification des livrables, la Haute Autorité se réserve notamment le droit de demander au Titulaire toute précision, démonstration ou justification, y compris le cas échéant sur pièces, à l'appui de son étude.

6. Utilisation des livrables et des sources bibliographiques de l'étude

Ces livrables visés à l'article 1.2.2 pourront être rendus publics en tout ou partie par l'Hadopi notamment lors de réunions de présentation, sur son site Internet, tout autre site institutionnel. Ces livrables remis par le Titulaire doivent servir de base à l'analyse que souhaite mener l'Hadopi. Ils pourront également être réutilisés dans le cadre d'autres études lancées par la Haute Autorité ou d'autres entités ou personnes publiques ou privées, y compris à des fins commerciales.

Ils seront en tout ou partie diffusés sur le site internet de l'Hadopi et/ ou du Département Recherche, Etudes et Veille avec la mention du Titulaire comme auteur de l'étude et de leur date de livraison et pourront, le cas échéant, ultérieurement être mis à disposition du public, notamment en open data.

La présente clause ne saurait être interprétée comme limitant les droits d'usage et de propriété de l'Hadopi sur les livrables prévus à l'article 16.

7. Modalités de vérification des livrables

Au titre de la vérification, l'Hadopi se réserve le droit de solliciter d'éventuelles corrections, ajouts ou modifications au Titulaire. Le Titulaire procède aux corrections ou ajustements dans les délais impartis par l'Hadopi et sans surcoût pour l'Hadopi.

8. Obligations du Titulaire

8.1. Obligations générales

Le Titulaire est soumis aux obligations suivantes pendant toute la durée du marché :

- réaliser l'étude conformément à la méthode énoncée dans le présent CCP, dans son offre et celle validée par l'Hadopi,
- de maintenir la qualité des équipes qui travaillent sur le projet proposée dans son offre, et notamment, l'équipe proposée devra avoir une bonne connaissance des nouvelles technologies et de la consommation de biens culturels en ligne, de façon à bien saisir les enjeux de l'étude
- livrer les documents demandés dans le strict respect des délais contractuels et conditions de réalisation prévues au présent marché,
- respecter son obligation de confidentialité prévue dans le marché et l'ensemble des obligations légales ou d'autre nature applicables à l'objet du marché et en particulier la législation sur les données à caractère personnel, les règles protectrices des mineurs.

Il prend tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la fiabilité, de la pertinence, de l'exactitude de l'étude.

Il remet à l'Hadopi des livrables exempts d'erreur matérielle. Le Titulaire doit mettre tout en œuvre pour apporter une analyse riche, fondée, documentée et argumentée.

Il veille en permanence à assurer la transparence de ses actions et de ses implications auprès de l'Hadopi et agit à tout moment de façon coordonnée avec l'Hadopi.

Il garantit avoir en interne ou par le biais de sous-traitants l'ensemble des connaissances, compétences et savoir-faire techniques, juridiques métier et organisationnels nécessaires à l'exécution du présent marché.

En tant que professionnel, le Titulaire est garant du respect :

- de toutes obligations légales et réglementaires en vigueur de nature à couvrir ou impacter les prestations recommandées et/ou mises en œuvre en application du présent marché ;
- des règles de l'art et consignes de bonne conduite pour chacune des prestations visées dans son offre, et ce tant à l'égard de l'Hadopi que des personnes sollicitées pour l'enquête
- de la sécurité et des données collectées au cours de l'étude et leur anonymisation totale.

Le Titulaire est seul responsable de l'obtention des éventuelles autorisations nécessaires pour la réalisation de ces prestations tant administratives qu'auprès des personnes privées.

Dans le cadre d'une telle étude portant sur des mineurs, le Titulaire garantit l'Hadopi de faire une stricte application de l'ensemble des textes en vigueur assurant la protection des mineurs lorsqu'ils participent à des enquêtes de ce type (discussions portant sur d'éventuelles infractions pénales) et de solliciter toutes les autorisations et présences nécessaires auprès de leurs parents ou représentants légaux.

8.2. Dispositions liées aux données à caractère personnel

Il accorde une vigilance particulière au respect le plus strict de la protection des données à caractère personnel.

Le Titulaire garantit mettre en œuvre toutes les mesures, procédures et nécessaires pour respecter, dans le cadre de son activité et du présent marché, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés notamment en cas de la constitution de fichiers nominatifs pour la réalisation de cette étude. Le Titulaire garantit la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de ces données à caractère personnel. Il est notamment en mesure de justifier, à la demande de l'Hadopi à tout moment, qu'il respecte les obligations légales lui imposant de recueillir le consentement des auteurs et de faire droit à leur demande de rectification.

Aucune donnée à caractère personnel n'est transmise à l'Hadopi : toutes les données transmises à l'Hadopi sont anonymisées. La Haute Autorité n'a connaissance à aucun moment de l'identité de personnes participantes à l'étude. Elle n'est destinataire d'aucune sorte de donnée lui permettant d'identifier les participants.

Par ailleurs, le Titulaire s'engage à veiller à ne pas conduire l'Hadopi à méconnaître ces dispositions, en procédant à toutes les préconisations utiles en ce sens.

8.3. Information et conseil

Le Titulaire, en qualité de professionnel, a une obligation permanente de conseil de l'Hadopi dans le cadre de l'exécution du présent marché.

Il s'engage à informer sans délai l'Hadopi ou son représentant de tout événement ou toute difficulté de nature à compromettre la qualité, le suivi ou la garantie des prestations objet du présent marché.

Il doit éclairer, conseiller, orienter, proposer les choix techniques (recrutement des participants, rédaction des guides, des questionnaires, etc.) les plus opportuns pour la réalisation de l'enquête commandée par l'Hadopi. Il informe l'Hadopi des enquêtes comparables sur le même sujet dont il a eu connaissance.

Il informe l'Hadopi de toute contradiction, ou incompatibilité entre le projet tel qu'il est décrit et les moyens techniques existants, ainsi que les réglementations en vigueur concernant la réalisation de ces prestations.

Il accorde une vigilance particulière au respect le plus strict de la protection des données à caractère personnel et la conservation de l'anonymat des participants.

9. Prestations complémentaires (bons de commandes)

Le déclenchement de prestations complémentaires visées au bordereau des prix résulte de l'émission d'un bon de commande.

L'Hadopi peut décider d'arrêter ou de suspendre l'exécution des prestations commandées par bon de commande, cette suspension ou cet arrêt prendra la forme d'un bon de commande modificatif qui sera notifié au Titulaire concerné deux semaines avant sa prise d'effet.

Les bons de commande mentionnent obligatoirement :

- La date de commencement des prestations ;
- le numéro et la date du bon de commande ;
- le numéro du marché ;
- la désignation précise des prestations commandées et leur délai de réalisation ;
- le montant HT et TTC ;
- le lieu de facturation et l'adresse d'envoi des factures.

Les bons de commande sont signés par le représentant du pouvoir adjudicateur ou, en cas d'empêchement, par toute personne ayant reçu délégation de signature à cet effet.

Pour les prestations accessoires dont l'Hadopi aurait besoin en cours d'exécution du marché mais qui ne sont pas prévues au bordereau des prix, le Titulaire fait une proposition de prix sous la forme de devis, dans la limite du plafond maximum du montant du marché fixé dans l'acte d'engagement.

Cette proposition fera l'objet d'une validation ou d'un rejet de la part de l'Hadopi.

La validation de la proposition entraîne l'émission du bon de commande correspondant, précisant le montant des prestations, en fonction des prix indiqués dans le devis.

10. Modalités de règlement

10.1. Conditions et délais de paiement

Les prestations sont payables selon l'échéancier de paiement.

	Pourcentage du montant à payer
A la commande	50%
A la remise du rapport intermédiaire	30%
Après remise du rapport final	20%

Le paiement s'effectue selon les règles de la compatibilité publique, dans un délai global de paiement fixé à 45 jours à compter de la réception de la facture par l'Hadopi lorsque le paiement se fait à la commande et sinon à compter de la remise des livrables après certification du service fait.

L'Hadopi se libère des sommes dues en exécution du présent marché en faisant porter les montants au compte indiqué dans l'acte d'engagement.

10.2. Intérêts moratoires

Le dépassement du délai de paiement ouvre droit et sans autre formalité par le Titulaire du marché, à compter du jour d'expiration du délai, au bénéfice d'intérêts moratoires.

Les intérêts moratoires ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, et après application des clauses de révision et de pénalisation.

10.3. Facturation des prestations

Le Titulaire fait parvenir à la Direction des Finances et du Développement de l'Hadopi (4 rue du Texel 75014 Paris) chaque facture en précisant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché et en donnant tous les éléments de détermination de ces sommes.

Chaque facture est établie en un exemplaire et doit comporter, en sus des mentions légales, les indications suivantes :

- le numéro et la date de la facture,
- le nom et l'adresse du créancier,
- le numéro SIRET ou SIREN du créancier, ainsi que son code APE,
- le numéro et la date du marché,
- le numéro et la date du bon de commande, si nécessaire,
- la désignation de la prestation réalisée,
- le montant HT unitaire,
- le montant TTC unitaire,

- pour chaque taux de TVA, le montant de la TVA,
- le montant total TTC, étant égal au montant total HT auquel s'ajoute le montant de chaque taux de TVA,
- le numéro de son compte bancaire ou postal.

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable de l'Hadopi à Paris.

11. Prix – Montant

Les prestations du présent marché, sont traitées à prix forfaitaire et unitaire. Ces prix sont spécifiés dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, constituée de la décomposition des prix globale et forfaitaire et du Bordereau des prix unitaires.

Les prix sont réputés :

- inclure toutes les dépenses nécessaires à la parfaite exécution de la prestation, notamment les frais généraux, impôts et taxes (payés par le Titulaire) et assurer au Titulaire une marge pour risques et bénéfices, assurance ;
- comprendre également la cession des droits de propriété intellectuelle ;

12. Réfaction

En application CCAG- PI les prestations peuvent faire l'objet d'une réfaction de prix lorsque l'Hadopi estime que, sans être entièrement conformes aux stipulations du marché, elles peuvent néanmoins être admises en l'état.

L'Hadopi se réserve le droit, après avoir mis à même le Titulaire de formuler ses observations, de procéder, par décision dûment motivée, à une réfaction du prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées.

13. Pénalités

Les pénalités prévues aux CCAG-PI s'appliquent sauf pour les faits générateurs suivants auxquels s'appliquent alors les pénalités ci-après.

L'ensemble des pénalités prévues est sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

Pénalités en cas de retard par rapport aux délais de réalisation des prestations prévues dans l'offre du Titulaire ou les autres documents contractuels :

Sauf cas de force majeure, et par dérogation au CCAG-PI, le Titulaire encourt, sans mise en demeure préalable et de plein droit,

- une pénalité d'un montant de 100 € HT par jour calendaire de retard, notamment en cas de retard dans la remise de chacun des livrables par rapport au date prévu à l'article 3 ou en cas de retard dans l'exécution des corrections demandées,
- une pénalité d'un montant de 250 € HT par jour ouvrable en cas de dépassement du délai global de 13 semaines maximum pour la réalisation de l'Etude.

14. Confidentialité

14.1. *Dispositions générales*

Le Titulaire reconnaît le caractère sensible des informations transmises par l'Hadopi et à l'Hadopi en rapport avec la réalisation de l'étude. Il s'engage à ce titre à en préserver la confidentialité la plus stricte et n'en faire utilisation que dans le cadre du présent marché.

Il reconnaît le caractère sensible et confidentiel des informations collectées au cours de l'étude.

Le Titulaire s'engage à observer une stricte confidentialité à l'égard de tiers sur le contenu des prestations objets du marché et leurs modalités d'exécution.

L'obligation de confidentialité prendra effet à compter de la signature du présent marché et demeurera en vigueur pour une durée de 5 ans à compter de l'expiration ou de la résiliation de ce marché pour quelque cause que ce soit.

Tout manquement aux présentes justifierait une résolution de plein droit du marché aux torts du Titulaire et engage la responsabilité contractuelle du Titulaire qui s'expose à de lourds dommages et intérêts.

Il se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par ses salariés et sous-traitants éventuels et sera responsable de plein droit en cas de manquement de l'une ou l'autre de ces personnes.

14.2. *Confidentialité des livrables*

Par dérogation au point 3 de l'article B.25.2 du CCAG-PI, le Titulaire s'engage à observer une stricte confidentialité sur le contenu de ses livrables, le cas échéant, jusqu'à leur publication officielle de l'étude par l'Hadopi.

Après cette publication, ils s'engagent à ne communiquer que sur les éléments publiés par l'Hadopi et uniquement avec l'accord de celle-ci et en aucun cas sur les autres informations dont ils auraient eu connaissance.

15. Assurances

Le Titulaire doit pouvoir justifier chaque année d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile pour dommages de toute nature causés au personnel de l'Hadopi, aux biens et aux tiers. Il doit préciser le montant de la garantie pour laquelle il est assuré.

Le Titulaire et les sous-traitants agréés par l'Hadopi doivent remettre, dans un délai de 8 jours à compter de la notification du présent marché, une attestation d'assurance justifiant qu'ils sont couverts au titre de la responsabilité civile (RC – articles 1382 à 1384 du code civil) ainsi qu'au titre de la responsabilité professionnelle en cas d'accident ou de dommage causé à l'occasion de l'exécution des marchés subséquents.

A tout moment, durant l'exécution du marché, le Titulaire doit être en mesure de produire les attestations d'assurance sur demande de la Haute Autorité, dans un délai de 15 jours.

16. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des éléments et livrables visés à l'article 1.2 (exemple : guides, questionnaires, tableaux, analyses et rapports) réalisés et/ou fournis en exécution du présent marché, seul ou conjointement avec l'Hadopi, (ci après « les résultats ») sont cédés conformément à l'option B de l'article 25 du CCAG-PI, qui dispose que « *le Titulaire du marché cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement, y compris à des fins commerciales, pour les destinations précisées dans les documents particuliers du marché* ».

Les droits cédés comprennent notamment:

- le droit de reproduire, sans limitation de nombre, en tout ou partie, en l'état ou modifiés, par tous procédés et sur tous supports, y compris électroniques, tant actuels que futurs, connus ou inconnus
- le droit de représenter, de communiquer au public, de mettre à disposition du public ou de distribuer, en tout ou partie, en l'état ou modifiés, par tous moyens, modes et procédés y compris électroniques, tant actuels que futurs, connus ou inconnus ;
- le droit d'adapter, de résumer, de traduire, d'incorporer, en tout ou partie, par tous moyens, tant actuels que futurs, connus ou inconnus dans toute étude ou tout autre document ou produit,
- le droit de transférer les résultats à un prestataire, une autre institution ou toute autre personne du choix de l'Hadopi,
- de mettre à disposition du public via leur diffusion sur des sites internet notamment en « open data ».

L'ensemble de ces droits est transférable par l'Hadopi et l'Hadopi, en tant que cessionnaire, a la liberté d'exercer l'ensemble des droits acquis, directement ou par un tiers.

Cette cession est faite pour le monde entier et pendant toute la durée de la protection légale des droits d'auteur. Le prix de la cession de droits est compris de façon forfaitaire et définitive dans le montant du marché.

Les résultats pourront être exploités en toutes langues et tous pays, sous toutes formes et présentations et par tous procédés tant actuels que futurs par l'Hadopi ou tout tiers autorisé.

Le Titulaire assure à la Haute Autorité la jouissance paisible et exclusive des droits d'utiliser les résultats contre tout trouble, revendication et éviction d'un tiers, à un titre quelconque et ils indemnisent des éventuelles conséquences dommageables pour la Haute Autorité.

Il atteste notamment que l'ensemble des résultats sont entièrement originaux et n'incorporent aucun élément protégé susceptible de violer les droits de tiers. Dans le cas contraire, la Haute Autorité se réserve la faculté de résilier le présent marché aux torts exclusifs du Titulaire sans préjudice du paiement de tout éventuel dommage et intérêt subis par la Haute Autorité.

L'ensemble des éléments fournis par l'Hadopi, notamment le questionnaire de recrutement, le questionnaire principal et les guides d'animation et/ ou d'entretien, ainsi que les études ou rapports, pour l'exécution du présent marché reste la propriété exclusive de l'Hadopi. Le présent marché ne saurait entraîner aucun transfert de propriété de l'Hadopi au bénéfice du Titulaire. Le droit d'utilisation sur ces éléments accordé au Titulaire par l'Hadopi est limité aux seuls besoins et durée du présent marché.

17. Responsabilité

Le Titulaire indemnise l'Hadopi de toutes les conséquences dommageables (ex : atteinte à l'image et à la réputation) liées à un manquement de sa part aux obligations prévues au présent marché, et notamment à une mauvaise préconisation de sa part, erreur.

18. Nantissement de créance

Le présent marché peut faire l'objet de nantissement ou de cession de créances, l'Hadopi fait application des dispositions présentes dans les articles 106 à 110 du Code des marchés publics.

19. Transfert d'activité

Le Titulaire s'engage à informer sans délai l'Hadopi de tout projet de cession, totale ou partielle du marché, de tout projet de transfert d'activité (cession de branche commerciale, fusion, absorption, etc) de nature à affecter l'exécution du présent marché et à produire les documents et renseignements utiles concernant la nouvelle entreprise à qui le contrat doit être transféré ou cédé.

La cession et le transfert du marché sont soumises à l'accord de l'Hadopi.

En cas d'acceptation de la cession par l'Hadopi, elle fera l'objet d'un avenant constatant le transfert du marché au nouveau Titulaire.

20. Sous-traitance

Le Titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu de l'Hadopi l'acceptation de chaque sous-traitant

21. Litiges

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, la loi française est seule applicable.

Le tribunal compétent est le Tribunal administratif dans le ressort duquel se situe le siège de l'Hadopi, soit le Tribunal administratif de Paris.

22. Résiliation

Les présentes dispositions complètent le CCAG-PI.

La résiliation du marché pourra intervenir aux torts du Titulaire et sans indemnité sur décision unilatérale de l'Hadopi notamment :

- Pour motif d'intérêt général,
- en cas de manquement grave et/ ou répété à ses obligations contractuelles,

- dans l'hypothèse où les renseignements requis à l'article 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 se révéleraient inexacts,
- en cas de cession du présent marché non autorisée préalablement par l'Hadopi.

23. Dérogations

Les éventuelles dérogations au CCAG-PI sont prévues de manière expresse par les articles du présent marché.